

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Prothèse dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél.: 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° M21- 067223

Maladie  Dentaire  Optique  Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10349 Société : RAR 107792

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : ZOUAFI EL Mostafa

Date de naissance : 27/09/1958

Adresse : La même

Tél. : 0658607864 Total des frais engagés : Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Dr. Moussa ROUANI  
Spécialité : Traumatologie et Orthopédie

Date de consultation : 03/03/2022

Nom et prénom du malade : Fatima

Lien de parenté : Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Homme + HFA + insuff Card.

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : (maladie)

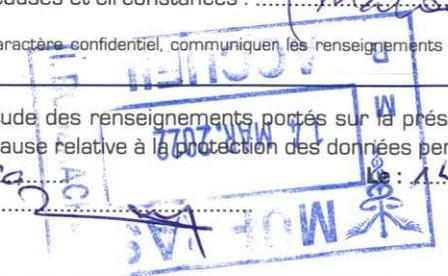
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca le : 14/03/2022

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019



### RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
		u	300,00	Dr. MOUSSA ROUJAJI Spécialiste en Chirurgie Traumatologie et Orthopédie 164, Rue de la Croix Berb Kabir - Casablanca Tél: 022 20 11 35 - Fax: 022 16 4164

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	3/03/2024	3336,00

### ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

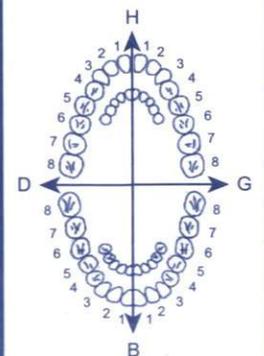
Veillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>

### O.D.F PROTHESES DENTAIRES

#### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
G	
00000000	00000000
35533411	11433553
B	



(Création, remont, adjonction)  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

	Coefficient DES TRAVAUX <input type="text"/>
	MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
	DATE DU DEVIS <input type="text"/>
	DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Moussa ROUAJI  
MEDECIN

Spécialiste en Chirurgie

Traumatologie et orthopédie

Diplômé de la Faculté de Médecine de Grenoble

AUT N° 13751

Casablanca, le

الدكتور موسى رواجي

طبيب

وجراح اختصاصي في انشقاق

وأعراض العظام والمفاصل

خريج كلية برونيل

AUT N° 13751

الدار البيضاء. في

03/03/2022

HABIB FALAH

VIN 757

I) Seroplex 10 (III)

240.00  
x3

rep 1

SV

II) Valex 500 (E)

496.00  
x2

rep 1

SV

III) Rexaban 15

498.00

rep 1

SV

FORAIG (E)

563.00  
x2  
3336.00

III 3 mois

Dr. Moussa ROUAJI  
Spécialiste en Chirurgie  
Traumatologie et Orthopédie  
164, Rue de la Croix Derb  
El Kabir - Casablanca  
Tél: 05.22.80.11.35 / GSM: 06.61.16.41.64

28 comprimés pelliculés sécables / 28 scored film coated tablets

# Seroplex<sup>®</sup> 10 mg

02-2021  
02-2024  
2703317

Maphar  
Km 10, Route Côtière 111,  
QI Zenata Ain sebaa Casablanca

Seroplex 10mg cp séc b28  
P.P.V : 240,00 DH

6 118001 184989

Maphar  
Bd Alkimia N° 6, QI  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
Seroplex 10mg cp séc b28  
P.P.V : 240,00 DH

1 6 118001 184989

Maphar  
Bd Alkimia N° 6, QI  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
Seroplex 10mg cp séc b28  
P.P.V : 240,00 DH

6 118001 184989



abricant - Manufacturer : H. Lundbeck A/S - Copenhagen - Denmark

# forxiga<sup>®</sup>

# 10mg

## Dapaaliflozine

Forxiga 10 mg cp pell b28  
P.P.V : 563,00 DH

6 118001 185023

Forxiga 10 mg cp pell b28  
P.P.V : 563,00 DH

6 118001 185023

Astra

28 comprimés pelliculés

AFRIC-PHAR

# Revaban<sup>®</sup>

Rivaroxaban

LOT 211687  
EXP 12/22  
PPV 498DH00

15 mg

42 Comprimés

Voie Orale

# VALEX<sup>®</sup> 500 mg

Valaciclovir

GlaxoSmithKline Maroc  
Ain El Aouda  
Région de Rabat  
PPV : 498,00 DH

ID : 64441682  
6 118001 142392

GlaxoSmithKline Maroc  
Ain El Aouda  
Région de Rabat  
PPV : 496,00 DH

ID : 646436  
6 118001 142392

